

Département de la
MoselleMairie de
HENRIDORFF

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres

Afférents
Au Conseil
MunicipalEn
exerciceQui ont pris
Part à la
délibération

15 | 15 | 13

Séance ordinaire du Mardi 22 Mars 2011

Date de la convocation : 17/03/2011

Affichage du 26/03/2011
Au 26/05/2011

L'an deux mil onze et le mardi vingt deux mars à 20 h 00 le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques KAISER : **Maire**

Présents : Jocelyne KAHL, Christine BOUCHE, Bernard KALCH, Philippe KULLMANN, Yannick EON, Jean-Marc NOBLET, Fabrice TISSERAND, Pascale RIEDINGER, Alain KRUMENACKER, Christine HEITZMANN, Pascal DIEMER, Jean-Luc BURCKEL.

Absents excusés : Gérard LEVY, José EXTREMERA.

Ordre du jour	
Numéro et objet de la délibération	
01	Vote des taxes locales
02	Compte administratif et compte de gestion M49
03	Affectation du résultat M49
04	Budget primitif 2011 du service «eau»
05	Compte administratif et compte de gestion M14
06	Affectation du résultat M14
07	Budget primitif 2011 du service «principal»
08	Convention France Telecom pour les travaux dans la Rue de la Paix
09	Demande de subvention auprès de M. MARTY pour l'enfouissement des réseaux Rue de la Paix
10	Demande de subvention auprès de M. MASSERET pour la toiture de la sacristie
11	Demande de subvention auprès de M. MASSON pour les travaux à l'école primaire
12	Demande de subvention au Conseil Général au titre des «Amendes de police» pour les panneaux de signalisation et afficheur de vitesse
13	Demande de subvention auprès de la Préfecture pour les panneaux de signalisation et afficheur de vitesse
14	Tarifification des redevances incitatives lors de la location de la salle socioculturelle

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 10 FEVRIER 2011

Le procès-verbal a été adopté à l'unanimité.

/

Objet de la
délibération

N° 01 - VOTE DES TAXES LOCALES :

Le Conseil Municipal, après délibération, décide de maintenir les taux « basés » des taxes locales, pour l'année 2011. A savoir :

- | | |
|----------------------------|---------|
| ➤ Taxe d'habitation : | 16,19 % |
| ➤ Taxe foncière bâti : | 10,34 % |
| ➤ Taxe foncière non bâti : | 72,84 % |
| ➤ Produit CFE : | 18,68 % |

/

Objet de la
délibération**N° 02 - COMPTE ADMINISTRATIF ET COMPTE DE GESTION -
COMPTABILITE M49 - SERVICE DE L'EAU - ANNEE 2010 :**

Le Conseil Municipal approuve le compte administratif et le compte de gestion de l'année 2010, qui se monte à 70 227,67 € en dépenses et à 63 712,06 €, en recettes pour la section d'exploitation. Soit un déficit d'exploitation de - **6 515,61 €**.

Pour la section d'investissement, le montant s'élève à 1 931,51 € pour les dépenses et à 8 740,34 € pour les recettes. Soit un excédent d'investissement de **6 808,83 €**.

/

Objet de la
délibération**N° 03 -AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION -
EXERCICE 2010 - BUDGET EAU**

Le Conseil Municipal,

Vu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2010 ;

Vu le résultat d'investissement cumulé constaté à la clôture de l'exercice, soit un excédent de : + **6 934,96 €**.

Les restes à réaliser étant de **0,00 €** ; le besoin de financement corrigé des restes à réaliser en dépenses et en recettes s'élève à **0,00 €** correspondant au besoin de financement réel.

Constatant que le compte administratif de l'exercice 2010 fait apparaître un excédent d'exploitation cumulé de **27 710,21 €**. Décide d'affecter le résultat comme suit :

	Résultat de clôture N-1	Résultat exercice 2010	Résultat de clôture 2010
Investissement	+ 126,13 €	+ 6 808,83 €	+ 6 934,96 €
Exploitation (après affectation)	+ 34 225,82 €	- 6 515,61 €	+ 27 710,21 €
TOTAL	+ 34 351,95 €	+ 293,22 €	+ 34 645,17 €

Affectation du résultat d'exploitation :

- Affectation obligatoire en réserves (c/1068) **0,00 €**
(correspondant au besoin de financement réel)
- Solde disponible en report à nouveau créditeur **27 710,21 €**
(reprise ligne 002 en recettes d'exploitation)

Résultat d'investissement (excédent) :

Compte 001 en recette d'investissement : **6 934,96 €**

/

Objet de la
délibération**N° 04 - VOTE DU BUDGET PRIMITIF EAU (M49) :**

Le Conseil Municipal vote le budget primitif de l'eau, qui s'équilibre à 92 435,00 € en dépenses et en recettes pour la section d'exploitation et à 18 480,00 € en dépenses et en recettes pour la section d'investissement. Soit un budget total de 110 915,00 €

/

Objet de la
délibération**N° 05 - COMPTE ADMINISTRATIF ET COMPTE DE GESTION
COMPTABILITE M14 - BUDGET PRINCIPAL - ANNEE 2010 :**

Le Conseil Municipal approuve le compte administratif et le compte de gestion de 2010, qui se monte à 247 022,46 € pour les dépenses et à 337 887,01 € pour les recettes en section de fonctionnement. Soit un excédent de fonctionnement de **+ 90 864,55 €**

Pour la section d'investissement, le montant s'élève à 176 868,61 € pour les dépenses et à 280 346,42 € pour les recettes. Soit un excédent d'investissement de **103 477,81 €**

/

Objet de la
délibération**N° 06 - AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT -
EXERCICE 2010 - BUDGET PRINCIPAL**

Le Conseil Municipal,

Vu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2010 ;

Vu le résultat d'investissement cumulé constaté à la clôture de l'exercice, soit un **excédent de : + 25 944,51 €**.Les restes à réaliser étant de **162 044,00 €** ; le besoin de financement corrigé des restes à réaliser en dépenses et en recettes s'élève à **136 099,49 €** correspondant au besoin de financement réel.Constatant que le compte administratif de l'exercice 2010 fait apparaître un excédent de fonctionnement cumulé à la clôture de l'exercice de **110 298,75 €**.

Décide d'affecter le résultat comme suit :

	Résultat de clôture N-1	Résultat exercice 2010	Résultat de clôture 2010
Investissement	- 77 533,30 €	+ 103 477,81 €	+ 25 944,51 €
Fonctionnement (après affectation)	+ 19 434,20 €	+ 90 864,55 €	+ 110 298,75 €
TOTAL	- 58 099,10 €	+ 194 342,36 €	+ 136 243,26 €

Affectation du résultat de fonctionnement :

- Affectation obligatoire en réserves (c/1068) **110 298,75 €**
(correspondant au besoin de financement réel)
- Solde disponible en report à nouveau créditeur **0,00 €**
(reprise ligne 002 en recettes de fonctionnement)

Résultat d'investissement (excédent) :Compte 001 en recettes d'investissement : **25 944,51 €**

/

Objet de la
délibération**N° 07 - VOTE DU BUDGET PRINCIPAL (M14) :**

Le Conseil Municipal vote le budget principal, qui s'équilibre à 372 840,00 € en dépenses et en recettes pour la section de fonctionnement et à 992 138,00 € en dépenses et en recettes pour la section d'investissement. Soit un budget total de 1 034 978,00 €

/

Objet de la
délibération**N° 08 - CONVENTION AVEC FRANCE TÉLÉCOM : TRAVAUX RUE DE LA PAIX**

Dans le cadre des travaux d'enfouissement des réseaux France Telecom, dans la Rue de la Paix, le Conseil Municipal autorise le Maire à :

- Signer la convention à intervenir avec France Telecom fixant les modalités juridiques et financières de cette opération, ainsi que toutes les pièces à intervenir.
- Faire les démarches nécessaires à la réalisation de ce projet

/

Objet de la
délibération**N° 09 - DEMANDE DE SUBVENTION - TRAVAUX D'ENFOUISSEMENT DES
RESEAUX DANS LA RUE DE LA PAIX :**

Le Maire expose aux membres du Conseil Municipal, la nécessité de prolonger les travaux d'effacement des réseaux dans la Rue de la Paix, eu égard des nouvelles constructions de ces dernières années.

En conclusion, le Maire propose et soumet au Conseil Municipal ce projet.

Le montant du devis de la société «BECK Antoine» de ROMELFING s'élève à 50 220,60 € HT, soit 60 063,84 € TTC.

Après délibération, le Conseil Municipal :

- **S'ENGAGE** à couvrir dès 2011, la partie à la charge de la commune comme suit :

COUT TOTAL H.T.	50 220,60 €
COUT TOTAL T.T.C.	60 063,84 €
Récupération de la T.V.A. : 15,482 % sur le montant TTC	9 299,08 €
Soit à la charge de la commune	
A payer sur les fonds libres par inscription au budget 2011	50 764,76 €

- **SOLLICITE** une subvention exceptionnelle auprès du Député de la Moselle
- **CHARGE** le Maire de faire les démarches nécessaires à la réalisation de ce projet
- **AUTORISE** le Maire à signer les pièces relatives à ce dossier.

/

Objet de la délibération

N° 10 - DEMANDE DE SUBVENTION SENATORIALE : TRAVAUX DE REFECTION DE LA TOITURE DE L'EGLISE :

Le Maire informe les membres du Conseil Municipal des nombreuses et importantes infiltrations d'eau de la toiture de la sacristie.

En conclusion, le Maire propose et soumet au Conseil Municipal un devis pour des travaux pour la mise en œuvre de ce projet.

Le montant du devis de la société RAUCH André de Brouviller en date du 02 février 2011 s'élève à 10 613,20 € HT, soit 12 693,39 € TTC

Après délibération, le Conseil Municipal :

- **S'ENGAGE** à couvrir dès 2011, la partie à la charge de la commune comme suit :

COUT TOTAL H.T.	10 613,20 €
COUT TOTAL T.T.C.	12 693,39 €
Récupération de la T.V.A. : 15,482 % sur le montant TTC	1 965,19 €
Soit à la charge de la commune	
A payer sur les fonds libres par inscription au budget 2011	10 728,20 €

- **SOLLICITE** une subvention exceptionnelle auprès des Sénateurs de la Moselle
- **CHARGE** le Maire de faire les démarches nécessaires à la réalisation de ce projet
- **AUTORISE** le Maire à signer les pièces relatives à ce dossier.

/

Objet de la délibération

N° 11 - DEMANDE DE SUBVENTION SENATORIALE POUR LES TRAVAUX A L'ECOLE PRIMAIRE:

Le Maire informe les membres du Conseil Municipal, des infiltrations et de la vétusté de la façade principale de l'école primaire sise n° 43 Grand'rue ; ainsi que la nécessité de la création d'un accès pour personnes handicapées.

En conclusion, le Maire propose et soumet au Conseil Municipal ce projet.

Le montant du devis de la société BLESSING de PHALSBOURG, en date du 05 Février 2011, s'élève à 5 120, € HT, soit 6 123,52 € TTC.

Le montant du devis de la société STRUBEL de HARTZVILLER, en date du 02 février 2011, s'élève à 11 757,00 € HT, soit 14 061,37 € TTC

Le montant du devis de la société RAUCH de BROUVILLER, en date du 02 février 2011, s'élève à 5 351,40 € HT, soit 6 400,27 € TTC.

Après délibération, le Conseil Municipal :

- **S'ENGAGE** à couvrir dès 2011, la partie à la charge de la commune comme suit :

COUT TOTAL H.T.	22 228,40 €
COUT TOTAL T.T.C.	26 585,16 €
Récupération de la T.V.A. : 15,482 % sur le montant TTC ...	4 115,91 €
Soit à la charge de la commune	
A payer sur les fonds libres par inscription au budget 2011	22 469,25 €

- **SOLLICITE** une subvention exceptionnelle auprès des Sénateurs de la Moselle
- **CHARGE** le Maire de faire les démarches nécessaires à la réalisation de ce projet
- **AUTORISE** le Maire à signer les pièces relatives à ce dossier.

/

Objet de la délibération

N° 12 - DEMANDE DE SUBVENTION - AMENDE DE POLICE - MISE EN PLACE D'UN INDICATEUR DE VITESSE ET PANNEAUX DE SIGNALISATION

Monsieur le Maire soumet à l'assemblée le projet relatif à :

«L'implantation d'un dispositif d'affichage de vitesse et la mise en place de panneaux de signalisation»

dans le but de viser à améliorer la sécurité et le confort des habitants de la commune. Les devis des sociétés sollicitées sont :

- ALSACE APPLICATION de SIEWILLER qui s'élève à 3 865,00 € H.T, soit 4 622,54 € T.T.C.
 - APTETUDE de BEAUTIRAN qui s'élève à 2 966,75 € H.T., soit 3 548,23 € T.T.C.
- Soit un total de travaux de 6 831,75 € H.T., soit 8 170,77 € T.T.C.

Après délibération, le Conseil Municipal :

- **DÉCIDE** l'implantation d'un dispositif d'affichage de vitesse à l'entrée du village (route de Waltembourg)
- **SOLLICITE** la subvention amende de police du Conseil Général,
- **S'ENGAGE** à couvrir dès 2011, la partie à la charge de la commune par inscription au budget primitif de l'exercice 2011
- **CHARGE** le Maire de faire les démarches nécessaires à la réalisation de ce projet.

/

Objet de la délibération

N° 13 - DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU PLAN DEPARTEMENTAL D'ACTIONS DE SECURITE ROUTIERE : MISE EN PLACE D'UN INDICATEUR DE VITESSE.

Monsieur le Maire soumet à l'assemblée le projet relatif à :

«L'implantation d'un dispositif d'affichage de vitesse»

Dans le but de sensibiliser les habitants de la commune.

Le montant du devis total établi par la société ALSACE APPLICATION de SIEWILLER s'élève à 3 865,00 € H.T, soit 4 622,54 € T.T.C.

Après délibération, le Conseil Municipal :

- **DÉCIDE** l'implantation d'un dispositif d'affichage de vitesse à l'entrée du village (route de Waltembourg),
- **SOLLICITE** la subvention de la Préfecture au titre du Plan Départemental d'Actions de Sécurité Routière,
- **S'ENGAGE** à couvrir dès 2011, la partie à la charge de la commune par inscription au budget primitif de l'exercice 2011
- **CHARGE** le Maire de faire les démarches nécessaires à la réalisation de ce projet.

/

Objet de la
délibération

N° 14 - TARIFS DE LOCATION DE LA SALLE SOCIOCULTURELLE

Le Conseil Municipal fixe de nouveaux tarifs de location de la salle socioculturelle, à compter du 1^{er} avril 2011 comme suit.

Cette délibération annule et remplace celle en date du 13 Mai 2009.

Nature de location	LOCAUX	EXTERIEUR	ASSOCIATION	DUREE
Manifestations, Fêtes de Famille, Communion, Baptême et soirées associatives	100 €	250 €	60 €	1 journée
	150 €	350 €		2 journées
	200 €	450 €		3 journées
Manifestations Payantes des Associations, Messis, Représentations Théâtrales		300 €	100€	1 journée
		400 €	200 €	2 journées
		500 €	300 €	3 journées
Mariages, Noces d'Or, Nouvel An	260 €	350 €		Forfait deux jours
Enterrement, Apéritif	80 €	100 €		1/2 Journée
Boum, Fête de Jeunes	50 €	150 €		1 soirée
Don du sang			GRATUIT	
Après-midi Club de l' Amitié			GRATUIT	
Assemblées Générales (1 par an)			GRATUIT	
Séances Sportives			GRATUIT	
Location à but commercial	200 €	200 €		
LOCATION DE FOURNITURES :				
Lot de : 1 table et 6 chaises	5 €	10 €		
LOCATION SONO (caution 100 €):	15 €	30 €		
PRIX DE LA CASSE	LOCAUX	EXTERIEUR	ASSOCIATION	
Assiette plate ou creuse	3 €	3 €	3 €	
Assiette à dessert ou sous-tasse	3 €	3 €	3 €	
Tasse	3 €	3 €	3 €	
Fourchette, cuillère, couteau, petite cuillère	1 €	1 €	1 €	
Coupe	3 €	3 €	3 €	
Verre	2 €	2 €	2 €	
Verre à bière	1 €	1 €	1 €	
Plat, saladier, louche	7 €	7 €	7 €	
Forfait location Hiver (par jour loué du 15 octobre au 15 avril) :	10 €	10 €	50 € par association qui se réunit plus de 3 fois en cette période	
Forfait nettoyage de la salle : 50,00 €				
Forfait redevance incitative (Ordures ménagères) : 14,25 €				

Divers et communications :

1. **Dossier «assainissement»** : Le Maire donne lecture de la lettre que la commune à adressée au SIVOM d'Arviller-Guntzwiller concernant le projet d'assainissement regroupant les communes de Saint-Louis, Arzwiller, Guntzwiller et Henridorff. La réponse du SIVOM mentionne que la commune d'Arzwiller et Guntzwiller étudient un projet commun pour l'installation d'une station d'épuration. Le nouvel emplacement retenu ne laisse aucune chance que Henridorff puisse se raccorder. De ce fait, la commune étudie le meilleur scénario possible en collaboration avec M. ZELL du Conseil Général pour l'assainissement collectif (exemple : système d'une lagune ...)

2. **Décision du Maire** : Pour les travaux d'agrandissement de la salle socioculturelle, le Maire informe qu'il a confié le projet au Cabinet d'architecture «EQUINOXE» de Pfaffenhoffen. Par ailleurs, il commente l'avancement des travaux ainsi que l'implantation du bar.
3. **Recensement de la population** : Les chiffres du recensement de février 2011, laissent apparaître une évolution de notre population de + 4,9 %.
4. **Micro-brasserie** : le Maire fait lecture de la lettre de motivation adressée à M. BENO Frédéric, pour la création de la micro-brasserie à l'auberge du camping, dans le but d'obtenir des aides de la part des instances régionales.
 - **Sinistres** :
 - Salle socioculturelle survenu le 19 février 2011 lors du rangement, qui a suivi la dernière représentation théâtrale. (bris du robinet de purge de la réserve de fioul qui a généré le déversement de l'hydrocarbure). Déclaration a été faite auprès de l'assurance GROUPAMA.
 - Terrain de football survenu le 21 mars 2011, lors du ramassage des ordures ménagères, la société SITA a endommagé le grillage en faisant demi-tour.
 - **Le compte rendu de la réunion de la Communauté des Communes** : qui s'est déroulée à Wintersbourg le 21 mars 2011 à été remis aux conseillers et commenté par le Maire.

La séance est levée à 22 heures 30.

EMARGEMENTS

KAISER Jean-Jacques, Maire :	KAHL Jocelyne, 1 ^{ère} Adjointe :	BOUCHÉ Christine, 2 ^{ème} Adjointe :
KALCH Bernard, 3 ^{ème} Adjoint :	KULLMANN Philippe, 4 ^{ème} Adjoint :	BURCKEL Jean-Luc, Conseiller :
EON Yannick, Conseiller :	LEVY Gérard, Conseiller : Absent excusé	RIEDINGER Pascale, Conseillère :
TISSERAND Fabrice, Conseiller :	EXTREMERA José : Conseiller Absent excusé	DIEMER Pascal, Conseiller :
KRUMENACKER Alain, Conseiller :	HEITZMANN Christine, Conseillère :	NOBLET Jean-Marc, Conseiller :